

Annexe IV - POSTES A COMPETENCES PARTICULIERES - Mouvement 2019 -

MAJ 03/04/19

Pour certains postes spécifiques, l'article 1-4 du décret n°82-624 du 20 juillet 1982 prévoit que l'exercice de responsabilités ne pouvant par nature être partagées est incompatible avec le bénéfice d'un temps partiel de droit. Après examen au cas par cas des demandes et si l'incompatibilité est avérée, l'octroi du temps partiel est subordonné à l'affectation dans d'autres fonctions pour l'année scolaire.

ASH				
Intitulé du poste	Priorités <i>** les enseignants titulaires du CAPA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI (cf circulaire MENESR-DGESCO n° 2017-026 du 14/02/2017)</i>	Modalité * d'affectation	Mode d'accès	Numéro de fiche de poste
Directeur de CMPP	Inscription sur la liste d'aptitude correspondante prévue par le décret n° 74-388 du 08 mai 1974 et la circulaire n° 76-010 du 14 janvier 1976	TPD	Commission choix Contacter l'association gestionnaire (PEP 12)	1
Responsable local et enseignant spécialisé à la maison d'arrêt	1 - CAPPEI Enseigner en milieu pénitentiaire ou CEF - CAPA SH ou CAPSAIS option F ou D 2 - CAPPEI + parcours ne correspondant pas au poste - CAPA SH ou CAPSAIS autres options 3 - inscription au CAPPEI 2019 et suivi d'une formation à la préparation du CAPPEI 4 - Enseignant non spécialisé	PRO la 1ère année puis TPD PRO la 1ère année puis TPD PRO PRO	Commission + barème Contacter l'administration pénitentiaire Adresser une lettre de motivation au DASEN s/c de l'EN de circonscription	3 et 3 bis
Centre éducatif fermé	1 - CAPPEI + parcours correspondant au poste - CAPA SH ou CAPSAIS correspondant au poste 2 - CAPPEI + parcours ne correspondant pas au poste - CAPA SH ou CAPSAIS autres options 3 - inscription au CAPPEI 2019 et suivi d'une formation à la préparation du CAPPEI 4 - Enseignant non spécialisé	TPD TPD PRO PRO	Commission + barème Adresser une lettre de motivation au DASEN s/c de l'EN de circonscription	4
Enseignant référent ASH	1 - CAPPEI tous parcours - CAPA SH ou CAPSAIS toute option 2 - inscription au CAPPEI 2019 et suivi d'une formation à la préparation du CAPPEI 3 - 2 CA-SH	TPD PRO PRO	Commission classement Adresser une lettre de motivation au DASEN s/c de l'EN de circonscription	5
Secrétariat commission des droits et de l'autonomie (C.D.A. - M.D.P.H.)	1 - CAPPEI tous parcours - CAPA SH ou CAPSAIS toute option	TPD	Commission classement Adresser une lettre de motivation au DASEN s/c de l'EN de circonscription	6
Postes ULIS en collège ou lycée	1 - CAPPEI tous parcours ULIS UE - CAPA SH ou CAPSAIS option D 2 - CAPPEI + parcours ne correspondant pas au poste - CAPA SH ou CAPSAIS autres options 3 - inscription au CAPPEI 2019 et suivi d'une formation à la préparation du CAPPEI 4 - 2 CA-SH 5 - Enseignant non spécialisé	TPD TPD PRO PRO PRO	Commission classement	7
ULIS école F. Foch RODEZ pour enfants autistes, souffrant de troubles envahissants du développement	1 - CAPPEI tous parcours ULIS UE - CAPA SH ou CAPSAIS option D 2 - CAPPEI + parcours ne correspondant pas au poste - CAPA SH ou CAPSAIS autres options 3 - inscription au CAPPEI 2019 et suivi d'une formation à la préparation du CAPPEI 4 - Enseignant non spécialisé	TPD TPD PRO PRO	Commission + barème Contacter l'EN de circonscription Adresser une lettre de motivation au DASEN s/c de l'EN de circonscription	8
Unité d'enseignement autisme classe maternelle (IME La Roquette, externalisé à l'école Albert Bessière de RODEZ)	1 - CAPPEI + parcours correspondant au poste - CAPA SH ou CAPSAIS correspondant au poste 2 - CAPPEI + parcours ne correspondant pas au poste - CAPA SH ou CAPSAIS autres options 3 - inscription au CAPPEI 2019 et suivi d'une formation à la préparation du CAPPEI 4 - Enseignant non spécialisé	TPD TPD PRO PRO	Commission + barème Contacter l'EN de circonscription Adresser une lettre de motivation au DASEN s/c de l'EN de circonscription	8 bis
Poste d'enseignant à l'inclusion d'élèves autistes en écoles ordinaires (IME château de la Roquette, LAPANOUSE DE SEVERAC)	1 - CAPPEI + parcours correspondant au poste - CAPA SH ou CAPSAIS correspondant au poste 2 - CAPPEI + parcours ne correspondant pas au poste - CAPA SH ou CAPSAIS autres options 3 - inscription au CAPPEI 2019 et suivi d'une formation à la préparation du CAPPEI 4 - Enseignant non spécialisé	TPD TPD PRO PRO	Commission + barème Contacter l'EN de circonscription Adresser une lettre de motivation au DASEN s/c de l'EN de circonscription	19
Poste enfants de familles itinérantes et du voyage (EFIV)		TPD	Commission + barème Contacter l'EN de circonscription Adresser une lettre de motivation au DASEN s/c de l'EN de circonscription	16 & 16bis
Enseignant chargé du suivi des enfants handicapés (coordination ASH)	1 - CAPPEI tous parcours - CAPA SH ou CAPSAIS toute option 2 - Formation CAPPEI en cours - inscription au CAPPEI 2019 3 - 2 CA-SH 4 - Enseignant non spécialisé	TPD PRO PRO PRO	Commission classement Adresser une lettre de motivation au DASEN s/c de l'EN de circonscription	13
Enseignant coordonnateur Atelier relais	1 - CAPPEI parcours "enseigner en SEGPA ou EREA" - CAPA SH ou CAPSAIS option F 2 - CAPPEI + parcours ne correspondant pas au poste - CAPA SH ou CAPSAIS autres options 3 - inscription au CAPPEI 2019 et suivi d'une formation à la préparation du CAPPEI 4 - 2 CA-SH 5 - Enseignant non spécialisé	TPD TPD	Commission classement Contacter l'EN-IO Adresser une lettre de motivation au DASEN s/c de l'EN de circonscription	14

* Tout enseignant qui ne détient pas le parcours CAPPEI (option CAPA SH) correspondant au poste sollicité doit s'engager à suivre le module de spécialisation s'y afférent (cf fiche d'engagement).

AUTRES POSTES A COMPETENCES PARTICULIERES				
Intitulé du poste	Priorités	Modalité d'affectation	Mode d'accès	Numéro de fiche de poste
Conseiller pédagogique départemental (arts visuels, EPS, éducation musicale, langues et cultures régionales, langues vivantes étrangères, TICE, référent mathématiques)	1 - CAFIPEMF de la spécialité	TPD	Commission classement Se renseigner auprès des IEN concernés Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN	17
	2 - autre CAFIPEMF	PRO		
	3 - enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF	PRO		
Conseiller pédagogique mission 1er degré	1 - CAFIPEMF	TPD	Commission classement Se renseigner auprès de l'IEN concerné Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN	17
	2 - enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF	PRO		
Conseiller pédagogique de circonscription:				
a) généraliste	1 - CAFIPEMF 2 - enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF	TPD PRO	Commission classement Se renseigner auprès des IEN concernés Envoyer la fiche de candidature à la DSDEN	18 & 18 ter
b) ASH / ASH + PIAL (pôle d'inclusion des accompagnements localisés)	1 - CAFIPEMF + CAPPEI 2 - CAFIPEMF ou CAPPEI	TPD PRO		
c) EPS	1 - CAFIPEMF EPS 2 - autre CAFIPEMF 3 - enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF	TPD PRO PRO		
d) TICE	1 - CAFIPEMF option TRE (technologies et ressources éducatives) 2 - CAFIPEMF généraliste 3 - enseignant qui passe les épreuves du CAFIPEMF	TPD PRO PRO		
Animateur langues vivantes		TPD		
Dispositif spécifique plus de maîtres que de classes		TPD	Commission + Barème	25
scolarisation des enfants de moins de 3 ans	expérience en éducation prioritaire souhaitée	TPD	Commission + barème	26
Coordonnateur REP			Commission classement	27
poste fléché langue bilingue		TPD	Commission + barème Contacter l'IEN de circonscription ou l'IEN en charge du dossier langues vivantes	22
Postes à sujétion spéciale occitan (adjoints et TR)	Les enseignants issus du concours spécial et les enseignants titulaires d'un poste à sujétion spéciale occitan pendant l'année scolaire en cours ne passent pas devant la commission.	TPD	Commission + barème Contacter l'IEN de circonscription ou la conseillère pédagogique langue et culture régionales	23

POSTES HORS COMMISSIONS LIES A UNE FICHE DE POSTE OU UNE PRIORITE PARTICULIERE				
Intitulé du poste	Priorités	Mode d'accès	Numéro de fiche de poste	
Maison départementale de l'enfance et de la famille MDEF - ex foyer de l'enfance	régle générale des postes de l'ASH page 6 de l'annexe I :	barème	2	
- Postes à l'unité médico-psychologique (UMP) - Poste d'adjoint spécialisé hôpital de RODEZ - SAPAD - CMPP Postes CMPP : - enseignants rééducateurs - centre de référence TSA / hôpital de Rodez et CMPP	1- Affectation à titre définitif : a / Enseignants titulaires du CAPPEI détenant le parcours correspondant au poste. Enseignants titulaires du CAPA-SH ou CAPSAIS de l'option correspondante b/ Enseignants titulaires du CAPPEI ne détenant pas le parcours correspondant au poste. Enseignants titulaires du CAPA-SH ou CAPSAIS d'une autre option *	barème	9	
	2- Affectation à titre provisoire a / inscription au CAPPEI 2019 et suivi d'une formation à la préparation du CAPPEI b / Enseignant non spécialisé	Barème	10	
	Toute autre candidature sera attribuée, au barème, sans priorité, à titre provisoire.		11	
* Tout enseignant qui ne détient pas le parcours CAPPEI (option CAPA SH) correspondant au poste sollicité doit s'engager à suivre le module de spécialisation s'y afferment (cf fiche d'engagement).				
Postes au CDD (3 postes)	1 - Enseignants titulaires du CAPPEI détenant le parcours correspondant au poste (ULIS UE troubles fonctions auditives ou ULIS UE troubles fonctions visuelles selon le poste). Enseignants titulaires du CAPA-SH ou CAPSAIS A ou B selon le poste + Les enseignants se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle doivent justifier d'une première compétence en braille et outils numériques afférents préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant aux modules d'approfondissement pour les troubles de la fonction visuelle Les enseignants se destinant à exercer auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction auditive doivent justifier du niveau A1 en langue des signes française (LSF) ou langue parlée complétée (LPC)	TPD	Barème	
	2 - enseignants en cours de formation CAPPEI	PRO		
	3 - enseignant non spécialisé	PRO		
PEMF	CAFIPEMF		Barème	
Maître formateur "sciences, technologie et éducation au développement durable"	CAFIPEMF		barème	
Poste élèves allophones nouvellement arrivés (EANA - UPEZA)	1 - Enseignant possédant la certification complémentaire en français langue seconde	TPD	Barème	15 & 16bis
	2 - Enseignant non certifié s'engageant à présenter cette certification	PRO		
poste fléché langue non bilingue	1 - Habilitation définitive ou CLES ou Licence ou Master ou niveau B2 de la langue concernée. Licence, Master, niveau B2 : Justificatif à fournir à la division des personnels.	TPD	Barème	21
	2 - Habilitation provisoire de la langue concernée	PRO		
Directeur d'école de 2 à 10 classes et plus	Inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école à 2 classes et plus N.B.: les enseignants non inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école, qui sont nommés à titre provisoire sur un poste de direction publié vacant à la phase principale du mouvement précédent, peuvent bénéficier l'année suivante d'une priorité de réaffectation sur ce poste s'ils le souhaitent et s'ils sollicitent et obtiennent l'inscription sur la liste d'aptitude correspondante.	TPD	Barème	